

06-51

Pour diffusion immédiate  
Le 9 mai 2006

## **INFRACTION À LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : A. POTVIN CONSTRUCTION LTD. REÇOIT UNE AMENDE DE 50 000 \$**

L'ORIGINAL (Ontario) –A. Potvin Construction Ltd., une compagnie de construction établie à Clarence-Rockland (Ontario), a été condamnée, le 4 mai 2006, à payer une amende de 50 000 \$ à la suite d'une infraction à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Son infraction a occasionné des blessures aux doigts d'un jeune travailleur.

Le 23 février 2005, un travailleur de 23 ans utilisait une scie circulaire pour couper du bois traité sur un établissement industriel situé dans la municipalité de Clarence-Rockland, dans l'Est de l'Ontario, quand il a tendu une main autour de la lame pour prendre le bois coupé derrière la scie. La lame a rebondi et touché sa main gauche. Le travailleur s'est fait amputer une partie du petit doigt et a subi des coupures à l'index et à l'annulaire.

Une enquête du ministère du Travail a révélé que la scie n'était pas munie d'un protège-main, comme le requiert la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

A. Potvin Construction Ltd. a plaidé coupable et admis avoir manqué à son devoir d'employeur, n'ayant pas veillé à ce que fussent prises au lieu de travail les mesures et les méthodes que prescrit l'article 24 du règlement sur les établissements industriels, ce qui représente une infraction à l'alinéa 25(1)c) de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

L'amende a été imposée par M<sup>me</sup> Claudette Holmes, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à L'Original. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 que prévoit la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est mise dans un compte particulier du gouvernement provincial dont le but est d'aider les victimes d'un crime.

- 30 -

Renseignements :  
Lionel Tona  
Ministère du Travail  
416 326-1407

Line Forestier  
Procureure de la Couronne  
Direction des services juridiques  
Ministère du Travail  
416 326-7987

Renseignements généraux

**Lieu :** Cour de justice de l'Ontario  
36, rue Court  
Ottawa (Ontario)

**Juge :** Madame la juge de paix Claudette Holmes

**Date et heure :** Le 4 mai 2006, à 9 h

**Partie  
défenderesse :** A. Potvin Construction Ltd.

**Affaire :** Infraction à la  
*Loi sur la santé et la sécurité au travail*

*Available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)